Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8470231
Centre d'intérêt: 870

Québec (Province) Direction générale de l'enseignement collégial. Service de la recherche et du développement.

Perspectives de développement de l'enseignement professionnel dans le réseau des CEGEP, 1985-1990 / Ministère de l'éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, Service de la recherche et du développement. -- [Québec] : La Direction, 1983.
44 f. : 28 cm.

Cote Dewey: 378.154'09714/03d Cote LC: LC/1047/.C38

Descripteur(s): *Enseignement professionnel *Programme d'enseignement *Contingentement *Marché du travail *Population étudiante *Prévision *Collégial (Niveau)

Le développement de l'enseignement professionnel collégial obéit à une double nécessité: répondre aux besoins quantitatifs du marché du travail tout en favorisant le plus large accès possible aux programmes d'enseignement professionnel. L'évolution des besoins du marché du travail et des inscriptions dans les programmes entraîne la nécessité de reviser les règles de contingentement ainsi que les autorisations accordées aux cégeps de dispenser certains programmes. La présente étude, pour la décennie 1980, tente de fixer le cadre général qui devrait présider à la revision des autorisations de dispenser des programmes d'enseignement professionnel accordées aux cégeps.

Les points suivants sont abordés: 1. bilan du développement de l'enseignement professionnel de 1967-1968 à 1983-1984; 2. situation dans les régions et les collèges en 1982-1983; 3. prévisions de population étudiante de l'enseignement professionnel de 1983-1984 à 1991-1992; 4. critères et règles du développement de l'enseignement professionnel; 5. les autorisations inactives; 6. le seuil de viabilité des programmes professionnels; 7. perspectives de développement des programmes professionnels; 8. l'impact des retraits d'autorisation de programmes professionnels.

En 1982-1983, on compte 67166 étudiants inscrits au secteur professionnel dans les cégeps; 538 autorisations de programmes professionnels étaient alors accordées. Pour la période 1985-1990, on prévoit que les effectifs du secteur professionnel varieront entre 56000 et 62000 élèves. Comme ce niveau d'inscriptions correspond à environ 515 autorisations de programmes professionnels, il est à prévoir que certaines autorisations devront être retirées d'ici 1990.

Type de document: r

EDUQ 8470231

MINISTERE DE L'EDUCATION

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

DANS LE RESEAU DES CEGEP

1985-1990

SERVICE DE LA RECHERCHE
ET DU DEVELOPPEMENT
NOVEMBRE 1983

Avertissement

Au moment où ce document est produit, le Ministère ne dispose pas des données sur les inscriptions de l'année scolaire 1983-1984. Dès que celles-ci seront disponibles, le document sera mis à jour. Le Ministère révisera ses positions là où la situation l'exigera.

De plus, des modifications substantielles devront être apportées au chapitre sur les prévisions de population scolaire. Il existe un écart significatif entre la population prévue pour l'année 1983-1984 et la population réelle, laquelle est supérieure de près de 4 000 élèves. La réduction du volume des autorisations de programmes professionnels, que le Ministère lie pour une part à la diminution de la population scolaire, peut ainsi s'avérer moins importante que prévu, ou bien être reportée à plus tard.

Il n'en demeure pas moins qu'un effort de rationalisation s'impose, abstraction faite de la baisse ou non de la population scolaire. Il existe en effet des cas très clairs d'enseignements qui sont offerts à un nombre très réduit d'élèves, ou qui ne sont pas offerts du tout; ces cas sont évoqués dans le présent document. D'ici à ce que de nouvelles prévisions de population scolaire soient produites, le Ministère entend donc faire porter sa réflexion, et celle du réseau, sur la remise en cause des autorisations qui apparaissent les moins viables.

On voudra bien tenir compte des remarques qui précèdent pour mesurer l'impact des retraits d'autorisations proposés sur le personnel enseignant et les équipements, notamment.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction	3
Problématique générale du développement de l'enseignement professionnel	4
Bilan du développement de l'enseignement professionnel, 1967-1968 à 1983-1984	6
Situation de l'enseignement professionnel dans les régions et les collèges en 1982-1983	12
Prévisions de population scolaire de l'enseignement professionnel	17
Critères et règles particulières du développement de l'enseignement professionnel	25
Les autorisations inactives	26
Le seuil de viabilité des programmes professionnels	28
Perspectives de développement des programmes professionnels	34
L'impact des retraits d'autorisation de programmes professionnels	41

Introduction

En mai 1982, le ministère de l'Education déposait une politique de la formation professionnelle des jeunes (1). Parmi les propositions concernant l'enseignement collégial, figurait l'établissement d'une carte des programmes collégiaux de formation professionnelle. Le Ministère a donné suite à cette proposition et en a confié la réalisation au groupe de coordination ministérielle de la formation professionnelle; l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement privé et l'éducation des adultes sont associés à la même démarche.

Selon l'échéancier qui a été mis au point par la coordination ministérielle, les premières propositions de développement seront connues dans le courant de l'année 1985. D'ici là, il importe que le Ministère fasse connaître les orientations qu'il entend privilégier, d'ici les cinq prochaines années, en matière de développement des programmes professionnels de l'enseignement collégial public. Par la même occasion, il fixera les règles qui présideront à la révision de la distribution des enseignement offerts par les collèges publics. Il sollicitera enfin, sur l'ensemble de ces orientations et sur quelques points spécifiques qui seront abordés dans le présent document, l'avis du Conseil des collèges.

Ainsi, le Ministère espère-t-il, une fois les grandes orientations connues, une fois les règles du jeu clairement établies, susciter chez les collèges une saine réflexion sur leur développement et les préparer à envisager, dès maintenant, des choix qui seront difficiles mais qui, dans bien des cas, s'avèrent inéluctables.

---

(1) Ministère de l'Education, La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau, Québec, 1982.

Problématique générale du développement de l'enseignement professionnel

Le développement de l'enseignement professionnel collégial obéit à une double nécessité: répondre aux besoins quantitatifs du marché du travail, d'une part, et permettre le plus large accès possible à des programmes de formation professionnelle, d'autre part.

Le ministère de l'Education a largement favorisé, au cours des dernières années, le développement technologique du Québec. Encore récemment, il élargissait de façon considérable l'accès aux programmes qui correspondent à des secteurs de pointe. Cette politique sera poursuivie, dans la mesure, bien entendu, où les ressources matérielles et financières le permettent.

Un problème majeur se pose cependant à ce chapitre, qui est celui d'amener une plus large part de la population féminine à fréquenter ces programmes. Le Ministère devra proposer des mesures capables de corriger cette situation, tout en demeurant conscient que la mutation que cela suppose ne s'accomplira pas instantanément. Un programme spécial de bourses d'études pourrait constituer une de ces mesures.

D'autre part, certains secteurs du marché de l'emploi connaissent depuis quelques années une évolution défavorable. La réduction de l'embauche dans le secteur public, pour ne citer que celui-ci, affecte considérablement un bon nombre de programmes professionnels, particulièrement dans les domaines de la santé et des affaires sociales.

Le Ministère se reconnaît une responsabilité vis-à-vis des élèves désireux de s'inscrire dans des programmes qui correspondent à des secteurs d'activités où l'emploi est limité. Jusqu'à maintenant, il a empêché des inscriptions massives dans ces programme en en limitant l'accès. Ces mesures, à caractère palliatif, ne suffisent plus. La baisse

prévisible de l'emploi dans plusieurs secteurs amène le Ministère à revoir la distribution de certains programmes professionnels. Il importe d'autre part que la diminution prévue de la population scolaire de l'enseignement collégial s'opère au profit des enseignements qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail. Le contingentement des admissions, joint au retrait de certaines autorisations de programmes professionnels, permettra de canaliser les inscriptions de la façon souhaitée.

Il est utile de rappeler enfin que la loi qui modifiait la loi des collèges d'enseignement général et professionnel a prévu spécifiquement que le ministre peut retirer l'autorisation de dispenser les programmes après avoir pris l'avis du Conseil des collèges (cf. projet de loi no 25, article 3, paragraphe a).

Le présent document a pour objectif principal de définir le cadre général dans lequel ces retraits pourront s'opérer. Notons que les collèges privés et les établissements relevant d'autres ministères ne sont pas touchés par le présent document; le groupe de coordination ministérielle en tient cependant compte à l'intérieur de ses travaux.

Bilan du développement de l'enseignement professionnel, 1967-1968 à 1983-1984

Le développement du réseau de l'enseignement collégial public, comme nous le connaissons maintenant, s'est échelonné sur une période de sept ans. Le tableau 1 nous montre cette progression.

Tableau 1

Chronologie de la création des collèges ou campus

Année	Nombre d'établissements
1967	13
1968	25
1969	34
1970	36
1971	42
1972	44
1973	46

Le développement de l'enseignement professionnel dans les collèges nouvellement créés s'est effectué de deux manières bien distinctes. Il y avait d'une part des collèges qui intégraient des enseignements qui étaient déjà dispensés dans les établissements qui se regroupaient pour

former la nouvelle corporation, par exemple, des instituts de technologie, des instituts de technologie spécialisés, des écoles de métiers (niveau technique), des écoles d'infirmières, des instituts familiaux, pour ne citer que les plus importants. D'autre part, des collèges naissaient de collèges classiques ou d'écoles normales, ou bien étaient créés de toutes pièces, n'héritant ainsi d'aucun enseignement à caractère professionnel. Les disparités que l'on observe encore aujourd'hui entre les collèges, pour ce qui est de la répartition des programmes professionnels, résultent en bonne partie de l'un ou l'autre de ces deux modes de développement.

Nous pouvons observer, au tableau 2, la progression du nombre des autorisations de programmes professionnels, de 1967-1968 à 1983-1984; les inscriptions dans l'ensemble des programmes professionnels sont juxtaposées à ces chiffres.

La progression quasi géométrique des trois premières années, aussi bien en termes d'autorisations que d'inscriptions, correspond aux années de fondation du réseau collégial. Si l'on se rappelle que les deux derniers collèges ont été créés en 1973 et qu'il leur a fallu trois ans pour atteindre leur plein développement, ce n'est qu'en 1975-1976 que le réseau prend sa réelle vitesse de croisière. Après cette date, on remarque d'ailleurs un net ralentissement dans la progression des autorisations de programmes professionnels.

Le tableau 3 nous permet de mieux saisir la relation étroite qui existe entre la quantité d'autorisations de programmes professionnels et la population scolaire de l'enseignement professionnel. Si l'on fait abstraction des années 1967-1968 à 1969-1970, lesquelles, pour les raisons invoquées plus haut, ne sont pas significatives, on constate que la progression du nombre des autorisations a suivi de façon assez fidèle celle de la population. On notera que l'écart brusque observé en 1977-1978 est dû à la double promotion.

Nous ne chercherons pas à établir un quelconque rapport idéal entre un

niveau d'inscriptions donné et le nombre d'autorisations afférent. Tout ce qu'il importe de constater, c'est que le nombre des autorisations qui ont été consenties aux collèges a permis à l'enseignement professionnel d'atteindre, par rapport à l'enseignement général, le niveau de développement initialement désiré (voir tableau 4).

On se rappelera en effet qu'il avait été établi, au moment de la mise sur pied des CEGEP, que 60% des élèves devaient fréquenter l'enseignement professionnel et 40% l'enseignement général. Il est cependant possible, au moment où ces chiffres ont été estimés, que l'on n'ait pas suffisamment tenu compte des particularités de la population anglophone, laquelle fréquente l'enseignement professionnel dans une proportion deux fois moindre que la population francophone. Si l'on ne tient compte que de cette dernière, le pourcentage s'élève à 56,1 en 1982-1983.

Le Ministère considère donc que l'enseignement professionnel collégial a atteint un stade optimum de développement et qu'un rapport approximatif de 52% en faveur de l'enseignement professionnel constitue un objectif suffisant.

TABLEAU 2

EVOLUTION DU NOMBRE DES AUTORISATIONS ET DES INSCRIPTIONS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL, 1967-1968 A 1983-1984

ANNEE	NOMBRE D'AUTORISATIONS	INSCRIPTIONS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL
1967-1968	66	4 847
1968-1969	173	11 350
1969-1970	258	20 520
1970-1971	286	27 865
1971-1972	352	35 147
1972-1973	410	40 386
1973-1974	447	44 420
1974-1975	473	46 786
1975-1976	492	48 929
1976-1977	505	50 653
1977-1978	514	56 356
1978-1979	516	59 086
1979-1980	521	60 256
1980-1981	526	60 402
1981-1982	533	62 053
1982-1983	538	67 166
1983-1984	562	-

TABLEAU 3

TAUX D'AUGMENTATION DES AUTORISATIONS ET DES INSCRIPTIONS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL, 1968 A 1983

ANNEE	TAUX D'AUGMENTATION DES AUTORISATIONS	TAUX D'AUGMENTATION DES INSCRIPTIONS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL
1968-1967	162,1	134,2
1969-1968	49,1	80,8
1970-1969	10,9	35,8
1971-1970	23,1	20,7
1972-1971	16,5	13,0
1973-1972	9,0	9,1
1974-1973	5,8	5,1
1975-1974	4,0	4,4
1976-1975	2,6	3,4
1977-1976	1,8	10,1
1978-1977	0,4	4,6
1979-1978	1,0	1,9
1980-1979	1,0	0,2
1981-1980	1,3	2,7
1982-1981	1,0	7,6
1983-1982	4,5	-

TABLEAU 4

EVOLUTION DU POURCENTAGE DES INSCRIPTIONS
DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL
PAR RAPPORT AU SECTEUR GENERAL, 1967-1968 A 1982-1983

ANNEE	POURCENTAGE DES INSCRIPTIONS
1967-1968	34,4
1968-1969	31,8
1969-1970	41,8
1970-1971	44,7
1971-1972	46,4
1972-1973	47,4
1973-1974	46,8
1974-1975	47,1
1975-1976	47,5
1976-1977	47,7
1977-1978	47,6
1978-1979	48,9
1979-1980	51,4
1980-1981	51,2
1981-1982	50,3
1982-1983	51,2

Situation de l'enseignement professionnel dans les régions et les collèges en 1982-1983

L'enseignement professionnel collégial est planifié sur la base des régions administratives du Québec. Les collèges anglophones, pour lesquels la notion de région administrative a peu de signification, sont traités à la manière d'un réseau parallèle, du moins pour ce qui touche à la distribution des enseignements professionnels; le Ministère n'entend pas remettre en cause cette pratique.

Le tableau 5 nous montre la façon dont sont réparties, entre les diverses régions, les inscriptions de l'année 1982-1983 et les autorisations en vigueur pour cette même année.

L'examen de ce tableau démontre clairement que ce sont les régions situées loin des grands centres qui, de façon générale, sont les plus développées en termes de programmes professionnels, en proportion de leur population respective, bien entendu. La région de l'Outaouais fait cependant exception à cette règle; le nombre d'autorisations de programmes professionnels dans cette région est jugé insuffisant. Le Ministère entend donc favoriser, au cours des prochaines années, le développement de l'enseignement professionnel dans la région de l'Outaouais (1).

La grande région de Montréal est celle qui accuse le déficit de programmes professionnels le plus élevé. Par ailleurs, la gamme malgré tout très variée des enseignements qui y sont offerts ne nécessite aucune action particulière de la part du Ministère. Le bilan très positif des collèges anglophones est dû au fait que la population de ces collèges fréquente l'enseignement professionnel dans une proportion d'environ 25%; les enseignements offerts à cette population devront s'ajuster à cette réalité.

---

(1) Déjà deux nouvelles autorisations de programmes professionnels ont été consenties au collège de l'Outaouais pour septembre 1983.

S'il y a un équilibre relatif entre les diverses régions, il n'en va pas de même entre les collèges d'une même région (voir tableau 6) . Il existe en effet de grandes disparités d'un collège à l'autre, particulièrement dans les régions du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Trois-Rivières et chez les collèges anglophones. Par ailleurs, si l'on met en relation le nombre de programmes offerts avec la population desservie, ces différences apparaissent plus justifiées. Il n'en demeure pas moins que le fait d'offrir un grand nombre de programmes professionnels attire une plus large population, ce qui place les collèges moins développés dans une impasse. Il s'agit là d'une situation qui préoccupe le Ministère. Nous verrons plus loin, au chapitre relatif aux critères et aux règles du développement de l'enseignement professionnel, comment ces déséquilibres pourront être atténués dans le futur.

TABLEAU 5

INSCRIPTIONS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL
ET NOMBRE D'AUTORISATIONS, PAR REGION
1982-1983

Région	Inscriptions		Autorisations		Ecart
	Nb	%	Nb	%	%
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	4 472	6,7	47	8,7	+2,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 598	8,3	43	8,0	-0,3
Québec	11 397	17,0	89	16,5	-0,5
Trois-Rivières	5 226	7,8	46	8,5	+0,7
Cantons-de-l'Est	2 662	4,0	21	3,9	-0,1
Montréal (Ile)	15 101	22,5	105	19,5	-3,0
Montréal (Nord)	5 202	7,7	36	6,7	-1,0
Montréal (Sud)	7 078	10,5	53	9,9	-0,6
Outaouais	2 202	3,3	10	1,9	-1,4
Abitibi-Témiscamingue	1 207	1,8	14	2,6	+0,8
Côte-Nord	1 113	1,6	14	2,6	+1,0
Collèges anglophones	5 908	8,8	60	11,2	+2,4
TOTAL	67 166	100	538	100	-

TABLEAU 6

INSCRIPTIONS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL
ET NOMBRE D'AUTORISATIONS, PAR COLLEGE
1982-1983

Région/Collège	Inscriptions		Autorisations		Ecart
	Nb	%	Nb	%	%
01 Gaspésie	859	1,3	15	2,8	+1,5
Matane	584	0,9	7	1,3	+0,4
Rimouski	3 029	4,5	25	4,6	+0,1
02 Alma	550	0,8	5	0,9	+0,1
Chicoutimi	1 759	2,6	16	3,0	+0,4
Jonquière	2 814	4,2	19	3,5	-0,7
Saint-Félicien	475	0,7	3	0,6	-0,1
03 François-Xavier-Garneau	1 364	2,0	10	1,9	-0,1
La Pocatière	650	1,0	7	1,3	+0,3
Lévis-Lauzon	2 100	3,1	14	2,6	-0,5
Limoilou	3 125	4,7	16	3,0	-1,7
Région de l'Amiante	1 000	1,5	11	2,0	+0,5
Rivière-du-Loup	882	1,3	10	1,9	+0,6
Sainte-Foy	2 276	3,4	21	3,9	+0,5
04 Drummondville	524	0,8	6	1,1	+0,3
Shawinigan	997	1,5	10	1,9	+0,4
Trois-Rivières	2 867	4,3	24	4,5	+0,2
Victoriaville	838	1,2	6	1,1	-0,1
05 Sherbrooke	2 662	4,0	21	3,9	-0,1
06 (Ile)					
Ahuntsic	3 257	4,8	27	5,0	+0,2
André-Laurendeau	1 516	2,3	7	1,3	-1,0
Bois-de-Boulogne	1 179	1,8	7	1,3	-0,5
Maisonneuve	2 463	3,7	12	2,2	-1,5
Rosemont	1 707	2,5	11	2,0	-0,5
Saint-Laurent	1 467	2,2	13	2,4	+0,2
Vieux-Montréal	3 512	5,2	28	5,2	-
06 (Nord)					
Joliette	839	1,2	8	1,5	+0,3
Lionel-Groulx	1 171	1,7	11	2,0	+0,3
Montmorency	1 703	2,5	9	1,7	-0,8
Saint-Jérôme	1 489	2,2	8	1,5	-0,7

Région/Collège	Inscriptions		Autorisations		Ecart
	Nb	%	Nb	%	%
06 Sud					
Edouard-Montpetit	2 538	3,8	13	2,4	-1,4
Granby	617	0,9	5	0,9	-
Saint-Hyacinthe	1 024	1,5	11	2,0	+0,5
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 250	1,9	10	1,9	-
Sorel-Tracy	556	0,8	6	1,1	+0,3
Valleyfield	1 093	1,6	8	1,5	-0,1
07 Outaouais	2 202	3,3	10	1,9	-1,4
08 Abitibi-Témiscamingue	1 207	1,8	14	2,9	+0,8
09 Hauterive	658	1,0	8	1,5	+0,5
Sept-Iles	455	0,7	6	1,1	+0,4
Anglophones					
Lennoxville	347	0,5	5	0,9	+0,4
St-Lambert	444	0,7	3	0,6	-0,1
St.Lawrence	135	0,2	2	0,4	+0,2
Dawson	2 338	3,5	21	3,9	+0,4
John Abbott	1 106	1,6	16	3,0	+1,4
Vanier	1 538	2,3	13	2,4	+0,1
TOTAL	67 166	100	538	100	-

Prévisions de population scolaire de l'enseignement professionnel

Nous avons vu au tableau 2 que la croissance de la population de l'enseignement collégial professionnel a entraîné une augmentation équivalente des autorisations de programmes professionnels. Nous verrons maintenant de quelle façon la décroissance de la population des collèges devra nécessairement s'accompagner d'une réduction du nombre des autorisations de programmes professionnels.

Comme l'indique le tableau 7, la population de l'enseignement collégial public décroît jusqu'en 1991-1992; elle aura diminué, pendant ces années, de 21,5%. Un redressement de l'effectif est cependant prévu pour l'année 1992-1993.

Nous avons établi précédemment (voir page 8) qu'une proportion de 52% d'inscriptions dans le secteur professionnel constituait un objectif acceptable. Nous avons donc traduit cet objectif en termes de prévisions de populatio. (voir tableau 8).

Dans notre chapitre sur le bilan du développement de l'enseignement professionnel, nous avons écarté l'idée d'un rapport idéal entre un niveau d'inscriptions donné et le nombre des autorisations de programmes professionnels. En voici la raison.

Pour établir un tel rapport, il faut fixer une norme d'inscriptions par programme, par exemple 120 élèves. Le respect de cette norme est possible pour certains collèges, plus difficile pour d'autres, mais franchement impossible pour les petits collèges. Pour respecter la taille des collèges, il faudrait donc diversifier la norme, par exemple, 120, 90 et 60 élèves par programme. Les difficultés ne s'arrêtent pas là. Il y a des programmes qui correspondent à des besoins du marché du travail très différents: les besoins quantitatifs de l'aéronautique ne sont pas ceux de la thanatologie; le niveau des inscriptions dans ces deux programmes ne peut se comparer. En résumé, normes différentes pour les collèges, normes différentes pour les programmes. La complexité d'une telle mécanique saute aux yeux.

En matière de planification des enseignements professionels, le Ministère croit que le passé demeure le meilleur guide pour le futur. Les années 1985-1990 font l'objet du présent document. Au cours de cette période, le niveau des inscriptions dans le secteur professionnel variera entre 62 000 et 56 000 élèves (voir tableau 8). Pour fins de planification, nous fixons à 58 000 la population du secteur professionnel de la deuxième moitié des années 80. Si nous nous reportons au tableau 2, nous observons que ce niveau de population correspond à environ 515 autorisations. Cela signifie qu'une cinquantaine d'autorisations devront être retirées d'ici 1990.

On trouvera aux tableaux 9 et 10 les prévisions de population scolaire de chacune des régions. Les prévisions du tableau 10 ont été calculées à partir des pourcentages des inscriptions dans le secteur professionnel observés dans chacune des régions en 1982-1983; ces pourcentages apparaissent au tableau 11.

Nous avons voulu savoir enfin si les régions conserveraient d'ici les dix prochaines années l'importance relative qu'elles ont actuellement (voir tableau 12). On observe que la plupart des régions connaîtront peu de variations au cours de cette période. Les collèges anglophones font toutefois exception: ces collèges verront en effet leur importance relative chuter de façon considérable. Ceci augmente le bien-fondé des rajustements que nous évoquions plus haut (voir page 12).

TABLEAU 7

PREVISIONS DE POPULATION
SCOLAIRE DES CEGEP
1983-1984 A 1992-1993

ANNEE	POPULATION PREVUE
1983-1984	132 114
1984-1985	127 017
1985-1986	119 526
1986-1987	116 088
1987-1988	114 734
1988-1989	112 962
1989-1990	108 209
1990-1991	104 634
1991-1992	103 668
1992-1993	105 778

TABLEAU 8

PREVISIONS DE POPULATION SCOLAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
1983-1984 A 1992-1993

ANNEE	POPULATION PREVUE*
1983-1984	68 699
1984-1985	66 049
1985-1986	62 154
1986-1987	60 366
1987-1988	59 662
1988-1989	58 740
1989-1990	56 269
1990-1991	54 401
1991-1992	53 907
1992-1993	55 005

* Basée sur un pourcentage de 52% de la population du tableau 7.

TABLEAU 9

PREVISIONS DE POPULATION SCOLAIRE DES CEGEP, PAR REGION
1983-1984 A 1992-1993

Année	01	02	03	04	05	06 Ile	06 Nord	06 Sud	07	08	09	Collèges anglophones
1983-1984	6 333	8 932	20 863	9 351	4 343	27 022	10 677	14 406	4 244	2 063	1 923	21 957
1984-1985	5 955	8 364	19 812	8 834	4 159	26 194	10 184	13 984	4 217	1 946	1 855	21 513
1985-1986	5 514	7 341	18 538	8 242	3 948	24 671	9 452	13 206	4 080	1 889	1 762	20 883
1986-1987	5 223	6 745	18 109	7 908	3 830	24 115	9 155	12 843	3 972	1 879	1 685	20 624
1987-1988	5 049	6 443	17 994	7 847	3 705	24 017	9 067	12 722	3 995	1 880	1 605	20 410
1988-1989	4 988	6 387	17 969	7 788	3 716	23 906	8 992	12 551	3 982	1 864	1 587	19 232
1989-1990	4 850	6 143	17 596	7 463	3 625	23 012	8 672	12 163	3 922	1 792	1 554	17 417
1990-1991	4 761	6 078	17 432	7 415	3 574	22 105	8 429	12 061	3 733	1 800	1 507	15 739
1991-1992	4 756	6 307	17 503	7 450	3 564	21 892	8 506	12 135	3 572	1 772	1 522	14 689
1992-1993	4 896	6 820	17 919	7 851	3 665	22 392	8 849	12 680	3 502	1 819	1 542	13 843

TABLEAU 10

PREVISIONS DE POPULATION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL,

PAR REGION, 1983-1984 A 1992-1993*

Année	01	02	03	04	05	06 Ile	06 Nord	06 Sud	07	08	09	Collèges anglophones
1983-1984	4 484	5 672	11 454	5 218	2 601	15 105	5 403	7 275	2 224	1 223	1 113	5 863
1984-1985	4 216	5 311	10 877	4 929	2 491	14 642	5 153	7 062	2 210	1 154	1 093	5 744
1985-1986	3 904	4 662	10 177	4 599	2 365	13 791	4 783	6 669	2 138	1 120	1 038	5 576
1986-1987	3 698	4 283	9 942	4 413	2 294	13 480	4 632	6 486	2 081	1 114	992	5 507
1987-1988	3 575	4 091	9 879	4 379	2 219	13 426	4 588	6 425	2 093	1 115	945	5 449
1988-1989	3 532	4 056	9 865	4 346	2 226	13 363	4 550	6 338	2 087	1 105	935	5 135
1989-1990	3 434	3 901	9 660	4 164	2 171	12 864	4 388	6 142	2 055	1 063	915	4 650
1990-1991	3 371	3 860	9 570	4 138	2 141	12 357	4 265	6 091	1 956	1 067	888	4 202
1991-1992	3 367	4 005	9 609	4 157	2 135	12 238	4 304	6 128	1 872	1 051	896	3 922
1992-1993	3 466	4 331	9 838	4 381	2 195	12 517	4 478	6 403	1 835	1 079	908	3 696

* Ces prévisions sont basées sur les pourcentages d'inscriptions dans les programmes professionnels observés en 1982-1983 (voir tableau 11).

TABLEAU 11

POURCENTAGE DES INSCRIPTIONS
DANS LES PROGRAMMES PROFESSIONNELS
PAR RAPPORT AUX PROGRAMMES GENERAUX,
PAR REGION, 1982-1983

Région	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	70,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	63,5
Québec	54,9
Trois-Rivières	55,8
Cantons-de-l'Est	59,9
Montréal (Ile)	55,9
Montréal (Nord)	50,6
Montréal (Sud)	50,5
Outaouais	52,4
Abitibi-Témiscamingue	59,3
Côte-Nord	58,9
Collèges Anglophones	26,7

TABLEAU 12

PART RELATIVE DES INSCRIPTIONS
DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, PAR REGION
1982-1983 à 1992-1993

Région	1982-1983*	1987-1988	1992-1993
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	6,7	6,2	6,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8,3	7,0	7,9
Québec	17,0	17,0	17,8
Trois-Rivières	7,8	7,5	7,9
Cantons-de-l'Est	4,0	3,8	4,0
Montréal (Ile)	22,5	23,1	22,7
Montréal (Nord)	7,7	7,9	8,1
Montréal (Sud)	10,5	11,0	11,6
Outaouais	3,3	3,6	3,3
Abitibi-Témiscamingue	1,8	1,9	2,0
Côte-Nord	1,6	1,6	1,7
Collèges anglophones	8,8	9,4	6,7
TOTAL	100	100	100

* Données observées

Critères et règles du développement de l'enseignement professionnel

La diminution prochaine de la population de l'enseignement collégial public devra se traduire, comme nous l'avons exposé plus haut, en une réduction du nombre des autorisations de programmes professionnels.

Les critères qui détermineront le choix des programmes et des collèges sont les suivants:

1. Les besoins quantitatifs en main-d'oeuvre.

2. L'articulation aux politiques gouvernementales.

3. L'état de développement de l'enseignement professionnel dans chaque collège.

Le choix des programmes sera effectué en fonction du degré d'inadéquation entre le nombre des sortants et les besoins quantitatifs du marché du travail; les données annuelles sur le placement des sortants sont un indice de ces déséquilibres. D'autre part, les programmes choisis devront correspondre à des secteurs d'activités socio-économiques que le gouvernement du Québec ne juge pas prioritaires.

Nous avons abordé, au chapitre sur le situation du développement de l'enseignement professionnel, les disparités qui existent entre les collèges en matière de distribution des enseignements professionnels. Les quelques règles qui présideront au choix des collèges devront donc avoir pour effet de corriger ces écarts. Ainsi, entre deux régions, le Ministère désignera celle où le programme est le plus largement distribué; dans cette région, le Ministère choisira le ou les collèges offrant le plus grand nombre de programmes professionnels.

Les mêmes règles s'appliqueront pour les cas où le Ministère envisage d'élargir la distribution d'un programme professionnel. De façon générale, ce sont les collèges offrant le moins de programmes professionnels qui seront appelés à dispenser ces programmes.

Les autorisations inactives

Il existe un certain nombre d'autorisations de programmes professionnels que l'on peut qualifier d'inactives, en ce sens qu'aucune population scolaire n'y est inscrite. Dans la plupart des cas, d'ailleurs, ces programmes n'ont jamais été offerts. La liste de ces programmes apparaît au tableau 13.

Compte tenu que ces programmes ne correspondent à aucune réalité dans les collèges concernés, c'est-à-dire qu'il n'y a ni élèves, ni professeurs, ni équipements, le Ministère préconise le retrait pur et simple de toutes ces autorisations.

En ce qui concerne les années ultérieures, le Ministère propose d'adopter la règle suivante: un enseignement qui n'aura pas été offert durant trois années consécutives sera automatiquement annulé.

Le Ministère demande au Conseil de lui soumettre un avis sur cette question. Dans le cas d'un avis favorable, le Ministère communiquera ses décisions aux collèges concernés, sans autre formalité.

TABLEAU 13

PROGRAMMES PROFESSIONNELS DANS LESQUELS
AUCUNE POPULATION N'EST INSCRITE

Programme	Collège
120.00 Techniques de diététique	John Abbott
142.02 Techniques de médecine nucléaire	Dawson Sainte-Foy Sherbrooke
210.00 Techniques de chimie industrielle (1ère année)	Gaspésie
232.00 Technologie du papier (1ère et 2e années)	John Abbott
241.00 Technologie de la mécanique (1ère année)	Sept-Iles
241.03 Dessin de conception mécanique (3e année)	Limoilou
260.00 Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement (1ère année)	Gaspésie Joliette Sorel-Tracy
410.02 Personnel (3e année)	Trois-Rivières Vieux-Montréal
410.04 Gestion industrielle (3e année)	Vieux-Montréal
570.07 Techniques de design industriel	Dawson

Le seuil de viabilité des programmes professionnels

Si l'on consulte les données de contingentement antérieures à l'année 1979-1980, on constate que le Ministère imposait alors des quotas de dix, quinze ou vingt inscriptions en première année. Des représentants de la Commission des directeurs des services pédagogiques, qui participaient avec la D.G.E.C. à une révision en profondeur de l'opération de contingentement, avaient signalé que cette pratique compromettait la qualité de l'enseignement, en réduisant au strict minimum l'équipe professorale, et qu'elle constituait en outre une surcharge administrative pour les collèges concernés. Un seuil minimum de vingt-cinq élèves était proposé.

Dans une lettre datée du 14 décembre 1978, le directeur du Service de la recherche et du développement informait les directeurs généraux de la décision suivante:

> "Au niveau des principes dont je faisais état dans ma lettre du 13 octobre dernier, nous avons décidé de maintenir (...) le seuil minimum de viabilité d'une spécialité professionnelle et ce, tel que nous l'avions proposé, c'est-à-dire vingt-cinq élèves en première année."

Le Ministère a tenu compte du seuil de viabilité dans le seul cadre de l'opération de contingentement. Il existe cependant un nombre important d'enseignements qui sont offerts à une population inférieure à vingt-cinq élèves. Jusqu'à ce jour, le Ministère a observé à leur égard une politique de temporisation. Cette attitude n'est plus possible. La décroissance prochaine de la population scolaire affectera la majeure partie des programmes professionnels. Le fait de conserver ces îlôts compromettra sérieusement des implantations plus rentables, en fractionnant indûment la population. Le Ministère croit donc à la nécessité de regrouper ces enseignements, non seulement pour des raisons de rentabilité pédagogique et administrative, mais également financière: le maintien d'équipements souvent fort coûteux, pour une très

petite population, est difficilement justifiable.

On retrouvera au tableau 14 la liste des programmes qui sont sous le seuil de viabilité; le tableau suivant (tableau 15) contient les mêmes informations, mais regroupées par collège.

Nous avons tenu compte, pour l'établissement de cette liste, des programmes qui ont été offerts à moins de vingt-cinq élèves au cours des trois dernières années (1980-1981 à 1982-1983). Les programmes offerts par un seul collège, que ce soit à titre expérimental ou non, ont été exclus de cette liste, puisque leur fermeture éventuelle entraînerait la disparition pure et simple du programme, ce qui déborde le cadre du présent document; la pertinence de certains de ces programmes sera étudiée au sein des mécanismes d'évaluation des enseignements professionnels.

Le Ministère demande au Conseil des collèges de lui soumettre un avis sur le principe même de cette mesure, à savoir s'il y a pertinence d'annuler les enseignements qui auront été offerts, pour une durée de trois années consécutives, à une population inférieure à vingt-cinq élèves. Il va de soi qu'il se présentera des cas d'espèce et que des exceptions à cette règle doivent être prévues. Ce sera le cas notamment lorsqu'il s'agira de programmes que le Ministère juge important de maintenir, parce qu'ils répondent à des besoins réels du marché du travail.

TABLEAU 14

PROGRAMMES OFFERTS A UNE POPULATION
INFERIEURE A 25 ELEVES, 1980-1981 A 1982-1983

Programme	Collège	Inscriptions en 1ère année 80-81	81-82	82-83
120.00 Techniques de diététique	Rimouski	15	16	21
	Rivière-du-Loup	4	13	19
140.01 Techniques de laboratoire médical	Shawinigan	12	13	17
141.00 Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	Chicoutimi	19	19	16
	Sherbrooke	15	12	16
	Vanier	22	21	22
142.01 Techniques de radiodiagnostic	Rimouski	15	20	20
180.00 Techniques infirmières	Alma	24	21	24
	La Pocatière	13	22	18
190.00 Technologie forestière	Hauterive	15	14	16
210.01 Techniques de chimie analytique	Lévis-Lauzon	14	13	9
	Rimouski	9	10	20
	Shawinigan	7	14	21
	Valleyfield	15	16	24
210.02 Techniques de génie chimique	Lévis-Lauzon	14	14	9
210.03 Techniques de chimie-biologie	Lionel-Groulx	11	16	21
	Shawinigan	8	5	10
222.01 Techniques d'aménagement du territoire	John Abbott	12	21	15
	Matane	22	23	14
241.01 Techniques de fabrication mécanique	Gaspésie	5	8	21
271.00 Technologie minérale	Gaspésie	22	20	15
388.00 Assistance sociale	Gaspésie	21	24	21
393.00 Techniques de la documentation	John Abbott	18	21	23
561.02 Production	Lionel-Groulx	18	15	16
	Saint-Hyacinthe	21	13	17

Programme	Collège	Inscriptions en 1ère année		
		80-81	81-82	82-83
570.01 Céramique	John Abbott	9	15	11
	Trois-Rivières	18	13	15
570.02 Esthétique de présentation	Rivière-du-Loup	8	11	22

TABLEAU 15

COLLEGES OFFRANT DES PROGRAMMES A UNE POPULATION INFERIEURE A 25 ELEVES, 1980-1981 A 1982-1983

Collège	Programme	Inscriptions en 1ère année 80-81	81-82	82-83
Gaspésie	241.01 Techniques de fabrication mécanique	5	8	21
	271.00 Technologie minérale	22	20	15
	388.00 Assistance sociale	21	24	21
Matane	222.01 Techniques d'aménagement du territoire	22	23	14
Rimouski	120.00 Techniques de diététique	15	16	21
	142.01 Techniques de radiodiagnostic	15	20	20
	210.01 Techniques de chimie analytique	9	10	20
Alma	180.00 Techniques infirmières	24	21	24
Chicoutimi	141.00 Techniques d'inhalothérapie	19	19	16
La Pocatière	180.00 Techniques infirmières	13	22	18
Lévis-Lauzon	210.01 Techniques de chimie analytique	14	13	9
	210.02 Techniques de génie chimique	14	14	9
Rivière-du-Loup	120.00 Techniques de diététique	4	13	19
	570.02 Esthétique de présentation	8	11	22
Shawinigan	140.01 Techniques de laboratoire médical	12	13	17
	210.01 Techniques de chimie analytique	7	14	21
	210.03 Techniques de chimie-biologie	8	5	10
Trois-Rivières	570.01 Céramique	18	13	15
Sherbrooke	141.00 Techniques d'inhalothérapie	15	12	16
Lionel-Groulx	210.03 Techniques de chimie-biologie	11	16	21
	561.02 Production	18	15	16
Saint-Hyacinthe	561.02 Production	21	13	17
Valleyfield	210.01 Techniques de chimie analytique	15	16	24

Collège	Programme	Inscriptions en 1ère année 80-81	81-82	82-83
Hauterive	190.00 Technologie forestière	15	14	16
John Abbott	222.01 Tech. d'am. du territoire	12	21	15
	393.00 Techniques de la documentation	18	21	23
	570.01 Céramique	9	15	11
Vanier	141.00 Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	22	21	22

Perspectives de développement des programmes professionnels

Cette partie du document contient les grandes orientations du Ministère vis-à-vis du développement de chacun des programmes de l'enseignement collégial public.

Nous avons divisé les programmes selon trois grandes orientations. Le tableau 16 regroupe les programmes dont la distribution dans le réseau des collèges ne devrait pas varier d'ici 1990; une bonne partie de ces programmes sont à vocation nationale Le tableau 17 comprend les programmes dont la distribution pourrait être élargie d'ici les prochaines années. On retrouvera enfin au tableau 18 la liste des programmes dont la distribution pourrait être réduite au cours de la période 1985-1990.

Il est important de souligner que les orientations que nous présentons ici ne sont en rien irrévocables. Les conditions socio-économiques, lesquelles déterminent dans une large part le développement de l'enseignement professionnel, sont changeantes par définition. Les orientations qui ont été données à chaque programme professionnel ont été établies sur la base des informations disponibles; une mise à jour périodique de ces orientations s'impose. Pour ces mêmes raisons, le Ministère ne peut s'engager à donner effectivement suite à l'une ou l'autre des orientations présentées.

De la même manière, la diffusion de ces orientations ne doit pas avoir pour effet de paralyser le développement de l'enseignement professionnel. Les collèges peuvent continuer à solliciter l'autorisation de tout programme professionnel qu'ils jugent opportun d'offrir. Il leur revient de faire la démonstration, et dans certains cas il leur faudra sans doute l'étayer davantage, que tel enseignement peut être développé à propos.

Il existe déjà un cadre pour l'étude des demandes d'autorisation de programmes professionnels. Le Ministère croit que l'étude des retraits d'autorisation peut s'effectuer dans le même cadre, et selon le même

échéancier. Le dossier soumis à l'avis du Conseil des collèges contiendrait ainsi des demandes d'autorisation, soumises par les collèges, et des propositions de retrait d'autorisations, soumises par le Ministère. Le dossier qui sera soumis au Conseil des collèges pour l'opération 1985-1986 contiendra les premières propositions de retrait d'autorisations.

TABLEAU 16

PROGRAMMES DONT LA DISTRIBUTION
PEUT ETRE MAINTENUE

Programmes	Nombre de collèges autorisés (83-84)
110.01 Techniques dentaires	1
110.02 Techniques de denturologie	1
140.02 Cytotechnologie	2
140.04 Electrophysiologie médicale	1
145.02 Laboratoire d'enseignement	1
145.04 Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	1
147.01 Techniques du milieu naturel	1
152.01 Gestion d'entreprises agricoles (1)	5
160.01 Prothèses visuelles	1
160.02 Techniques d'audioprothèse	1
171.01 Techniques de thanatologie	1
180.21 Techniques infirmières	4
211.00 Techniques des matières plastiques	2
221.01 Technologie de l'architecture	8
221.02 Technologie du génie civil	14
221.03 Mécanique du bâtiment	6
221.04 Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière	1
230.01 Techniques cartographiques	2
230.02 Techniques géodésiques	2
231.03 Traitement des produits marins	1
231.04 Exploitation et aménagement	1
233.00 Techniques du meuble et du bois ouvré	1
241.02 Equipement motorisé	4
243.01 Electrodynamique	17
243.03 Electronique	22
243.05 Equipements audio-visuels	2
244.00 Technologie physique	2

(1) Une fois le plan de développement complété.

TABLEAU 16

PROGRAMMES DONT LA DISTRIBUTION
PEUT ETRE MAINTENUE

Programmes	Nombre de collèges autorisés (83-84)
248.00 Techniques maritimes	1
251.00 Techniques du textile	1
260.00 Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement	
270.00 Technologie de la métallurgie	2
280.01 Techniques de fabrication	1
280.02 Pilotage d'aéronefs	1
280.03 Entretien d'aéronefs	2
280.04 Avionique	1
285.01 Contrôle de la circulation aérienne	1
310.03 Techniques juridiques	2
311.01 Techniques de prévention	1
384.01 Techniques de recherches psycho-sociales	1
411.00 Archives médicales	1
412.01 Secrétariat	39
414.00 Tourisme	2
561.06 Danse-ballet	1
570.04 Photographie	2
581.02 Typographie-photocomposition	1
581.03 Photolithographie	1
581.04 Impression	1
581.05 Reliure	1
581.06 Photomécanique/photographie	1
589.01 Art et technologie des médias	1

TABLEAU 17

PROGRAMMES DONT LA DISTRIBUTION
PEUT ETRE ELARGIE

Programmes	Nombre de collèges autorisés (83-84)
111.00 Techniques d'hygiène dentaire	6
241.01 Techniques de fabrication mécanique	12
241.03 Dessin de conception mécanique	10
243.02 Instrumentation et contrôle	8
247.01 Technologie de systèmes ordinés	4
322.03 Garderie d'enfants	4
410.11 Administration générale	8
420.00 Informatique	38

TABLEAU 18

PROGRAMMES DONT LA DISTRIBUTION
PEUT ETRE REDUITE

Programmes	Nombre de collèges autorisés (83-84)
120.00 Techniques de diététique	9
140.01 Techniques de laboratoire médical	10
141.00 Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	5
142.01 Techniques de radiodiagnostic	4
142.02 Techniques de médecine nucléaire	4
142.03 Techniques de radiothérapie	3
144.00 Techniques de réadaptation	4
145.00 Techniques de sciences naturelles	3
180.00 Techniques infirmières	40
190.00 Technologie forestière	6
210.01 Techniques de chimie analytique	8
210.02 Techniques de génie chimique	2
210.03 Techniques de chimie-biologie	4
222.01 Techniques d'aménagement du territoire	4
232.00 Technologie du papier	2
271.00 Technologie minérale	3
310.01 Techniques policières	9
310.02 Techniques correctionnelles	4
351.00 Techniques d'éducation spécialisée	14
388.00 Assistance sociale	11
391.00 Techniques de loisirs	4
393.00 Techniques de la documentation	8
410.01 Marketing	24
410.02 Personnel	7
410.03 Finance	44
410.04 Gestion industrielle	4
410.05 Assurances	2
410.07 Transport	3

TABLEAU 18

PROGRAMMES DONT LA DISTRIBUTION
PEUT ETRE REDUITE

Programmes	Nombre de collèges autorisés (83-84)
551.02 Musique populaire	4
561.01 Interprétation	4
561.02 Production	3
570.01 Céramique	3
570.02 Esthétique de présentation	4
570.03 Aménagement d'intérieurs	5
570.06 Graphisme	6
570.07 Techniques de design industriel	3

L'impact des retraits d'autorisation de programmes professionnels

Nous avons cherché, dans cette dernière partie du document, à mesurer l'impact des retraits d'autorisation proposés sur les enseignants et les coûts de fonctionnement (voir tableau 19).

Les programmes qui figurent dans ce tableau sont ceux du tableau 14 (programmes offerts à une population inférieure à 25 élèves) auxquels ont été ajoutés les programmes du tableau 18 (programmes dont la distribution peut être réduite) qui n'aparaissaient pas déjà au tableau 14. Dans ce dernier cas, les noms des collèges sont fournis à titre d'hypothèse et ne préjugent en rien d'une intention du Ministère à leur égard. De la même manière, le fait qu'un seul nom de collège apparaisse ne signifie pas que le Ministère entend limiter les retraits à un seul établissement; cette remarque s'applique particulièrement aux voies de sortie en techniques administratives que le Ministère vise à remplacer graduellement par le programme d'administration générale.

Les données concernant les enseignants et les coûts de fonctionnement sont disponibles par département. Lorsque le département correspond à un seul programme, nous fournissons des données réelles. Dans le cas où le département comprend plus d'un programme, les données ont dû être estimées.

Les retraits d'autorisation de programmes professionnels ont un impact minime sur la réduction des dépenses de fonctionnement. En effet, la majeure partie de ces coûts est imputable aux traitements des enseignants et du personnel de soutien; ces personnels demeureront au sein du réseau des collèges, qu'ils soient mis en disponibilité ou qu'ils soient affectables à des tâches similaires dans d'autres collèges. Les dépenses de fonctionnement qui seront économisées suite aux retraits d'autorisations ont principalement trait à l'achat de matériel didactique et spécialisé, aux ententes MEQ-MAS, aux frais de transport et de déplacement, aux honoraires professionnels, aux contrats d'entretien, etc.

L'impact sur les équipements est pour sa part plus difficilement mesurable. De façon générale, les équipements dont dispose le collège pourront répondre aux besoins des programmes qui sont déjà offerts, que ce soit dans le cadre de l'enseignement régulier ou celui de l'éducation aux adultes. Dans d'autres cas, les collèges ont la possibilité de se départir des équipements qu'il n'y aurait pas lieu de conserver. Le Ministère étudiera chaque cas de façon particulière et verra à ce que les équipements soient utilisés de la façon la plus rentable possible.

TABLEAU 19

IMPACT DES RETRAITS D'AUTORISATION
SUR LES ENSEIGNANTS ET LES COUTS DE FONCTIONNEMENT

PROGRAMME	COLLEGE	NB PROF. (80-81)	COUTS FONCT. (81-82)
120.00 Tech. de diététique	Rimouski	4	11 789,00 $
	Rivière-du-Loup	2	5 728,00 $
140.01 Tech. de lab. méd.	Shawinigan	4	12 553,00 $
141.00 Tech. d'inhalothérapie et d'anesthésie	Chicoutimi	4	13 912,00 $
	Sherbrooke	2	5 494,00 $
	Vanier	8	56 880,00 $
142.01 Tech. de radiodiagnostic	Rimouski	2	10 432,00 $
142.03 Tech. de radiothérapie	Ste-Foy (1)	1*	2 000,00 $*
144.00 Tech. de réadaptation	Sherbrooke (1)	5	6 252,00 $
145.00 Tech. sciences nat.	La Pocatière (1)	7	15 000,00 $*
180.00 Tech. infirmières	Alma	11	7 604,00 $
	La Pocatière	10	9 611,00 $
190.00 Tech. forestière	Hauterive	2	3 745,00 $
210.01 Tech. chimie anal.	Lévis-Lauzon	4*	12 000,00 $*
	Rimouski	4	12 000,00 $*
	Shawinigan	3*	12 000,00 $*
	Valleyfield	3	12 000,00 $*
210.02 Tech. génie chimique	Lévis-Lauzon	4*	12 000,00 $*
210.03 Tech. chimie-biologie	Lionel-Groulx	2	14 628,00 $
	Shawinigan	2*	12 000,00 $*

(1) Le nom de ce collège figure à titre d'hypothèse seulement.

* Estimation.

PROGRAMME	COLLEGE	NB PROF. (80-81)	COUTS FONCT. (81-82)
222.01 Aménagement du territ.	John Abbott Matane	2 2	2 311,00 $ 2 000,00 $*
241.01 Tech. fab. mécanique	Gaspésie	1*	1 000,00 $*
271.00 Technologie minérale	Gaspésie	1	2 000,00 $*
310.01 Tech. policières	Maisonneuve (1)	2	386,00 $
310.02 Tech. correct.	Maisonneuve (1)	2	387,00 $
351.00 Tech. d'éduc. spécial.	Rég. de l'Amiante(1)	5	25 726,00 $
388.00 Assistance sociale.	Gaspésie	3	10 000,00 $*
391.00 Tech. de loisirs	Vieux-Montréal (1)	10	11 272,00 $
393.00 Tech. de documentation	John Abbott	4	4 300,00 $
410.01 Marketing	Chicoutimi (1)	-	5 000,00 $*
410.02 Personnel	Sherbrooke (1)	-	5 000,00 $*
410.03 Finance	Jonquière (1)	-	5 000,00 $*
410.04 Gestion industrielle	Bois-de-Boulogne(1)	-	5 000,00 $*
410.07 Transport	Lionel-Groulx (1)	-	5 000,00 $*
561.01 Interprétation	Dawson	5	18 187,00 $
561.02 Production	Lionel-Groulx (1)	2	18 975,00 $*
570.01 Céramique	John Abbott Trois-Rivières	4 4*	6 000,00 $* 6 000,00 $*
570.02 Esth. de présentation	Rivière-du-Loup	4*	6 000,00 $*
570.03 Amén. d'intérieurs	F.-X.-Garneau (1)	7	8 749,00 $
570.06 Graphisme	Ahuntsic (1)	3	5 968,00 $
TOTAL		145*	401 889,00 $

(1) Le nom de ce collège figure à titre d'hypothèse seulement.

* Estimation.